



Strasbourg, le 18 décembre 2023

CDL-PL-PV(2023) 004syn
Or. angl.

COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

137^e SESSION PLÉNIÈRE

Venise, 15-16 décembre 2023

CARNET DE BORD

La Commission de Venise :

- a observé une minute de silence à la mémoire de feu M. László Sólyom, ancien membre au titre de la Hongrie, M. Ergun Özbudun, ancien membre au titre de la Türkiye, M. Aivars Endzins, ancien membre au titre de la Lettonie, M. Khalid Naciri, ancien membre au titre du Maroc, et M. Owen Masters, ancien expert de la Commission de Venise ;
- a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur le document conceptuel concernant la réforme du Comité d'éthique et de discipline de l'assemblée générale des juges d'**Arménie**, précédemment examiné par les sous-commissions sur le pouvoir judiciaire et sur l'Etat de droit lors de leur réunion conjointe du 14 décembre 2023 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Levan Makhashvili, chef de cabinet du Président du parlement de **Géorgie**, et a adopté :
 - o l'avis conjoint de la Commission de Venise et du BIDDH sur les projets d'amendements au Code électoral et au règlement intérieur du Parlement géorgien, précédemment approuvés par le Conseil des élections démocratiques lors de sa réunion du 14 décembre 2023 ;
 - o l'avis sur la loi sur le service d'enquêtes spéciales et les dispositions de la loi sur la protection des données personnelles relatives au Service de protection des données personnelles de la Géorgie, précédemment examiné par la sous-commission sur les institutions démocratiques lors de sa réunion du 14 décembre 2023 ;
 - o l'avis sur les dispositions de la loi sur la lutte contre la corruption relatives au Bureau anti-corruption de la Géorgie, précédemment examiné par la Sous-commission sur les institutions démocratiques lors de sa réunion du 14 décembre 2023 ;
- a tenu un échange de vues avec Mme Albulena Haxhiu, ministre de la Justice du **Kosovo**, et a adopté l'avis sur les suites données aux précédents avis concernant les amendements à la loi sur le Conseil des procureurs du Kosovo, précédemment examinés par les sous-commissions sur le pouvoir judiciaire et sur l'Etat de droit lors de leur réunion conjointe du 14 décembre 2023 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Mihail Popșoi, vice-président du Parlement de la **République de Moldova**, et a adopté :
 - o l'avis conjoint de la Commission de Venise et du BIDDH sur les suites données à l'avis conjoint sur les amendements au Code électoral et autres lois connexes concernant l'inéligibilité de personnes liées aux partis politiques déclarés inconstitutionnels, précédemment approuvé par le Conseil des élections démocratiques lors de sa réunion du 14 décembre 2023 et examiné par la sous-commission sur les institutions démocratiques lors de sa réunion du 14 décembre 2023 ;
 - o le mémoire *amicus curiae* conjoint de la Commission de Venise et du BIDDH pour la Cour constitutionnelle de la République de Moldova sur l'inéligibilité de personnes liées à des partis politiques déclarés inconstitutionnels, précédemment approuvé par le Conseil des élections démocratiques lors de sa réunion du 14 décembre 2023 et examiné par la Sous-commission sur les institutions démocratiques lors de sa réunion du 14 décembre 2023 ;
- a adopté le mémoire *amicus curiae* pour la Cour constitutionnelle de l'**Ukraine** concernant les sanctions accessoires à une sanction administrative ;
- a été informée des travaux du **groupe consultatif d'experts** en Ukraine ;

- a été informée des résultats et des conclusions de la conférence sur la **stabilité du droit électoral**, organisée conjointement avec l'Université de Barcelone (Barcelone, 3 novembre 2023), et de la préparation d'une éventuelle nouvelle déclaration interprétative du Code de bonne conduite en matière électorale en la matière ;
- a été informée des résultats et des conclusions de la conférence « Argent et démocratie : une relation difficile », organisée conjointement avec l'Académie pour la protection des droits de l'homme en Europe (Cologne, 6-7 décembre 2023), et a été invitée par le Président de l'Assemblée parlementaire à préparer une **liste de contrôle de l'influence de l'argent sur la démocratie** ;
- a été informée de l'état d'avancement des travaux en vue d'une éventuelle déclaration interprétative du Code de bonne conduite en matière électorale concernant l'**utilisation des technologies numériques et de l'intelligence artificielle au cours des processus électoraux** ;
- a été informée de l'état d'avancement des travaux relatifs au **rapport sur le bicaméralisme** ;
- a été informée de la participation de la Présidente à l'audition organisée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Rome, 4 décembre 2023), sur « Le rôle du Conseil de l'Europe dans la prévention des conflits », et a rappelé que la Commission de Venise défend et appelle à la paix par la démocratie, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme ;
- a été informée de l'assemblée générale annuelle du Forum des juges en chef d'Afrique australe et orientale et de la conférence sur « le rôle des systèmes judiciaires nationaux dans la résolution des litiges dans le cadre de la zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) : application des technologies modernes pour une grande efficacité dans l'administration de la justice » (Arusha, 23-26 octobre 2023) et de la conférence organisée à l'occasion du 20^e anniversaire du collège des garants de la constitutionnalité des lois à Saint-Marin (18 novembre 2023) ;
- a été informée des développements constitutionnels au **Japon** ;
- sur la base des propositions du Comité des sages, **a élu pour un mandat de deux ans** :

C. Bazy Malaurie (France) en tant que présidente ;

V. Bílková (République tchèque), M. Cartabia (Italie) et M. Kuijer (Pays-Bas) en tant que vice-président(e)s ;

Z. Knezević (Bosnie-Herzégovine), E. Holmøyvik (Norvège), W. Newman (Canada) et A. Nussberger (Allemagne) en tant que membres du Bureau ;

Les **présidents des sous-commissions** comme suit (avec droit de participation au Bureau élargi) :

Droits fondamentaux : J. Velaers (Belgique)

État fédéral et État régional : P. Carozza (États-Unis)

Droit international : I. Cameron (Suède)

Protection des minorités nationales : J. Omejeć (Croatie)

Pouvoir judiciaire : N. Alivizatos (Grèce)

Institutions démocratiques : P. Dimitrov (Bulgarie)

Méthodes de travail : M. Frenzo (Malte)

Amérique latine : J.I. Vazquez Marquez (Chili)

Bassin méditerranéen : N. Bernoussi (Maroc)

Etat de droit : S. Holovaty (Ukraine)

Non-discrimination : T. Otty (Royaume-Uni)

Institutions de médiateur : R. Barrett (Irlande)

Justice constitutionnelle : C. Grabenwarter (Autriche)¹
Conseil scientifique : B. Mathieu (Monaco)

Les **vice-présidents des sous-commissions** comme suit :

Droits fondamentaux : V. Petrov (Serbie)
État fédéral et État régional : P. Vilanova Trias (Andorre)
Droit international : L. Malksoo (Estonie)
Protection des minorités nationales : Q. Qerimi (Kosovo)
Pouvoir judiciaire : R. Deskoska (Macédoine du Nord)
Institutions démocratiques : A. Lavins (Lettonie)
Méthodes de travail : D. Meridor (Israël)
Amérique latine : R. Bustos (Espagne)
Bassin méditerranéen : Y. Atar (Türkiye)
Etat de droit : T. Ojanen (Finlande)
Non-discrimination : H. Kjerulf Thorgeirsdottir (Islande)
Institutions de médiateur : A.Z. Varga (Hongrie)
Justice constitutionnelle : I. Rogov (Kazakhstan)
Conseil scientifique : P. Bussjäger (Liechtenstein)

Les **membres et membres suppléants du Conseil des élections démocratiques** sont les suivants :

Membres :

M. S. Darmanović (Monténégro), Vice-Président du Conseil des élections démocratiques (avec droit de participation au Bureau élargi)

M. R. Barrett (Irlande)

M. E. Holmøyvik (Norvège)

M. P. Vilanova Trias (Andorre)

Membres suppléants :

M. O. Kask (Estonie)

Mme I. Milašiūtė (Lituanie)

Mme J. Otálora Malassis (Mexique)

Mme K. Pabel (Autriche)

- a eu un échange de vues avec M. Tiny Kox, **Président de l'Assemblée parlementaire** ;
- a été informée de la demande du Président de l'Assemblée parlementaire, du 8 décembre 2023, de préparer une étude sur « les exigences de l'État de droit qu'une amnistie devrait remplir », et de la demande du Sénat d'**Espagne**, du 13 décembre 2023, de préparer un avis urgent sur le projet de loi parlementaire « sur l'amnistie pour la normalisation institutionnelle, politique et sociale de la Catalogne », et a décidé de préparer son avis sur ces questions au plus tard pour la session plénière de mars 2024 ;
- a été informée de la demande du Président de la Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire, du 11 décembre 2023, de préparer un avis sur le paquet législatif relatif à la défense de la souveraineté nationale de la **Hongrie**, et a décidé de préparer son avis pour la session plénière de mars 2024 ;
- a tenu un échange de vues avec les représentants de l'Assemblée parlementaire et du **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux** du Conseil de l'Europe ;
- a eu un échange de vues avec M. Francesco Calzavara, ministre régional de la **région de Vénétie** ;

¹ Le président de la sous-commission sur la justice constitutionnelle agit en tant que co-président du Conseil conjoint sur la justice constitutionnelle.

- a été informée des résultats et conclusions de la réunion du **Conseil des élections démocratiques** du 5 octobre 2023 ;
- a eu un échange de vues avec M. Francisco Guerrero, secrétaire au renforcement de la démocratie à l'**Organisation des États américains (OEA)**, et avec M. Gerardo de Icaza, directeur du département de coopération et d'observation électorales, sur les développements et les tendances en matière électorale en Amérique latine et dans les Caraïbes ;
- a été informée de la participation de la Commission de Venise en tant que conseiller juridique aux missions d'observation électorale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ;
- a été informée de l'adoption par le Comité des Ministres du **Programme et Budget du Conseil de l'Europe 2024-2027** et a exprimé son appréciation pour l'augmentation du budget de la Commission de Venise ;
- a été informée que la réunion annuelle entre le Bureau élargi de la Commission et le **Comité présidentiel de l'Assemblée parlementaire** du Conseil de l'Europe se tiendrait le 16 décembre 2023 ;
- a été informée de la réunion de l'**Association des anciens membres de la Commission de Venise** ;
- a confirmé les dates des **prochaines sessions plénières** comme suit : 15-16 mars 2024 ; 21-22 juin 2024 ; 11-12 octobre 2024 ; 6-7 décembre 2024.

L'avis sur le Kosovo a été préparé dans le cadre du mécanisme de coordination des services d'experts du programme conjoint UE/CdE « Facilité horizontale II », cofinancé par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe. Les avis sur l'Arménie, la Géorgie et la République de Moldova ont été préparés au titre du mécanisme de réponse rapide dans le cadre du programme conjoint UE/CdE « Partenariat pour la bonne gouvernance », cofinancé par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.